WTO OMC

F O C U S

Septembre-Octobre 2000 N° 49

Bulletin d'information

Les Ministres africains chargés du commerce rejettent la marginalisation et réaffirment leur confiance dans l'OMC

Ouverture de Libreville 2000: (de gauche à droite) M. Ablassé Ouedraogo, Directeur général adjoint de l'OMC; M. Mike Moore, Directeur général; M. Didjob Divungi di Ndinge, Vice-Président du Gabon; M. Jean-François Ntoutoume Emlane, Premier Ministre; et M. Alfred Mabika, Ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines.

Les Ministres du commerce et de hauts fonctionnaires de 50 pays africains ont participé à la réunion de Libreville. (Photos Espe Sesar-Lauraux/OMC)

Les Ministres africains chargés du commerce qui se sont réunis à Libreville du 13 au 15 novembre ont réaffirmé leur engagement envers le système commercial multilatéral et examiné des moyens d'améliorer la participation de l'Afrique à l'Organisation mondiale du commerce.

Dans un effort sans précédent, les Ministres du commerce et des hauts fonctionnaires de plus de 50 pays africains, ainsi que des représentants de 29 organisations régionales ou internationales, du secteur privé et de pays ayant qualité d'observateurs, se sont réunis à l'invitation du gouvernement gabonais pour examiner les besoins et les préoccupations de l'Afrique en ce qui concerne le système commercial multilatéral. Une série de 24 ateliers organisés avec la participation de Ministres et de hauts fonctionnaires africains ont permis d'expliquer les principaux Accords de l'OMC.

Une première historique

Prenant la parole à la fin de la Conférence, le Directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, a dit: «Cette réunion est allée au-delà de toutes mes attentes. Elle a été organisée par les Africains pour les Africains. C'est une première historique. Elle a permis d'animer le débat sur les questions commerciales qui intéressent l'Afrique. Elle a également donné aux Ministres africains l'occasion de s'opposer à la marginalisation et de renouveler leur confiance dans le système de l'OMC.»

C'est une première historique. Elle a permis d'animer le débat sur les questions commerciales qui intéressent l'Afrique – Moore

«Nous avons atteint notre objectif commun qui consistait à mieux comprendre le système commercial multilatéral et à examiner des moyens de faire en sorte que l'Afrique participe pleinement au système et en retire le maximum d'avantages», a dit M. Moore.

M. Moore était particulièrement satisfait des ateliers organisés dans le cadre de la Conférence. Il a dit qu'ils étaient le point de convergence de la réunion. Les ateliers ont attiré un vaste auditoire composé à la fois de Ministres et de hauts fonctionnaires et ont été organisés conjointement par le Secrétariat de l'OMC et d'autres organisations comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Les ateliers avaient pour thème les accords de l'OMC et des questions qui revêtent un grand intérêt pour l'Afrique, dont le régionalisme et l'agriculture.

À la fin de la Conférence, les Ministres africains chargés du commerce ont émis un communiqué conjoint dans lequel ils

(Suite page 12)

Libreville 2000: Communiqué final

Nous, Ministres africains chargés du commerce, réunis à Libreville (Gabon), du 13 au 15 novembre 2000;

Conscients des changements profonds qui interviennent dans l'économie mondiale et de leur incidence sur les pays africains ainsi que des efforts nécessaires pour adapter les économies de nos pays de façon à poursuivre une croissance et un développement économiques soutenus en vue d'éradiquer la pauvreté;

Reconnaissant que le commerce international contribue à la croissance économique et au développement;

Considérant la participation limitée des pays africains à l'économie mondiale et au système commercial multilatéral;

Tenant compte en outre du niveau très bas des échanges commerciaux infra-africains;

Considérant les difficultés de mise en œuvre des Accords et règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par les pays africains;

S'appuyant sur les Déclarations d'Alger et du Caire des Ministres africains chargés du commerce;

1. Réaffirmons l'engagement du continent africain à œuvrer dans le cadre du système commercial multilatéral pour une place significative et équitable dans les échanges internationaux;

2. Demandons à l'Organisation mondiale du commerce de jouer un rôle plus actif dans ce processus en adoptant et mettant en œuvre un programme spécial de renforcement des capacités financé par le biais du budget ordinaire et encourageons également les pays et institutions donateurs à compléter ces efforts par des contributions financières supplémentaires;

3. Réaffirmons la position africaine qui situe les questions de développement comme le défi majeur auquel le système commercial multilatéral doit faire face. Les futures négociations multilatérales devront donc être préparées de manière appropriée et tenir compte, de façon urgente, de la dimension développement et comprendre les points suivants:

- les ajustements structurels qui exigent des économies développées qu'elles réduisent un ensemble de mesures de protection et de soutien en faveur des secteurs inefficaces;
- un programme équilibré et large tenant compte des préoccupations et des intérêts de tous les pays africains;
- un examen des questions de mise en œuvre, en particulier les engagements en faveur des pays en développement;
- un examen des déséquilibres résultant des Accords du Cycle d'Uruguay; et
- la prise en compte des besoins du commerce et des finances des pays en développement;

4. Soulignons la nécessité d'une approche coordonnée concernant les négociations à l'Organisation mondiale du commerce et celle devant se tenir prochainement dans le cadre de l'Accord de Cotonou, qui établit un nouvel arrangement commercial entre les pays ACP et l'Union Européenne et encourageons une telle approche;

5. Encourageons les efforts des États Africains pour renforcer et redynamiser les organisations économiques sous-régionales, outils indispensables de développement du commerce intra-africain;

M. Alfred Mabika, Ministre du commerce du Gabon, a présidé la réunion.

6. Exhortons l'Organisation mondiale du commerce à coopérer avec les autres institutions multilatérales de financement et de développement, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international afin de parvenir à une grande cohérence, conformément aux Accords de Marrakech;

7. Demandons l'accès libre et sans quota sur tous les marchés des pays développés des produits d'origine des pays africains. À cet égard, nous nous réjouissons du nouvel Accord de partenariat conclu entre les pays ACP et l'UE. Nous apprécions également les efforts déployés par les États-Unis conformément à la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique et nous demandons instamment que toutes les possibilités soient explorées pour faire en sorte que cette loi puisse servir les intérêts de tous les pays africains et favoriser leurs produits;

8. Demandons l'application effective des mesures du G7 en faveur de l'annulation d'une partie de la dette de tous les pays africains et invitons d'autres créanciers, y compris les institutions financières, à prendre des mesures semblables en vue de dégager des ressources supplémentaires pour permettre des investissements technologiques adaptés au commerce international;

9. Appelons la Communauté internationale à agir pour la mise en place d'un Fonds mondial de solidarité visant à réduire la pauvreté en Afrique et dans le monde;

10. Soulignons la nécessité de faire du commerce l'une des priorités dans les politiques nationales de développement de nos pays respectifs en assurant une meilleure coordination au niveau national entre les différents acteurs;

11. Demandons l'accélération de la mise en œuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés par l'amélioration de ces mécanismes d'exécution et de suivi et l'allocation de ressources suffisantes;

12. Appelons à simplifier et à faciliter le processus d'accession des pays africains non Membres de l'Organisation mondiale du commerce, selon des modalités compatibles avec leur niveau de développement. À cet effet, nous demandons une assistance technique et financière suffisante et adéquate en faveur de ces pays;

13. Avons noté la grande qualité des travaux accomplis au niveau des ateliers de la Conférence, et demandons que les résultats de ces travaux fassent l'objet d'une publication sous la dénomination des Actes de Libreville. □

Mike Moore, Directeur général

L'Afrique a besoin de marchés ouverts

Discours de clôture du Directeur général, M. Mike Moore, à Libreville 2000:

Cette réunion historique et capitale des Ministres africains du commerce s'achève. C'était une première: une réunion organisée en Afrique par des Africains pour l'Afrique, portant sur des questions relatives au commerce multilatéral. Cette réunion a été un succès à plus d'un titre. Elle a permis de raviver le débat sur des questions commerciales touchant l'Afrique. Elle a été l'occasion d'un enrichissement, d'une ouverture et d'échanges d'information mutuels. En outre, elle témoigne de l'engagement dont vous avez fait preuve, vous les experts et Ministres africains, en participant en personne à cette réunion, en contribuant avec conviction et pertinence au débat sur les questions qu'il faut traiter d'urgence et en exprimant votre confiance en l'avenir du système commercial multilatéral. On n'avait jamais vu en Afrique une telle réunion de ministres, d'experts, de conseillers et de responsables acquis à l'idée que les grandes préoccupations de l'Afrique doivent figurer au programme de travail sur le commerce international. Cette réunion a été celle du Gabon. Cette réunion a été celle de l'Afrique. Je suis fier que mon Organisation ait pu y contribuer.

Mike Moore (avec le Premier Ministre du Gabon): «Les grandes préoccupations de l'Afrique doivent figurer au programme de travail sur le commerce international».

J'aimerais exprimer ma gratitude à S.E. M. le Président El Hadj Omar Bongo, à M. le Premier Ministre Jean-François Ntoutoume-Emane, à M. le Ministre Mabika, à M^{me} l'Ambassadeur Bike ainsi qu'au gouvernement et au peuple du Gabon pour avoir organisé cette réunion et mis à notre disposition des installations et des services d'une qualité exceptionnelle. Je souhaiterais également remercier les pays donateurs et les organisations qui ont si généreusement contribué au financement de la réunion et ont facilité la venue des ministres et des responsables. Je tiens aussi à remercier de leur coopération les nombreuses organisations internationales qui ont participé à cette réunion, organisations actives au niveau international et organisations régionales et sous-régionales africaines. Vingt-neuf organisations ont été invitées à la réunion et 29 y ont participé. Leur présence a donné davantage de poids à nos débats. Elle témoigne des excellentes relations de travail qui unissent les organisations. Elle augure bien de la poursuite des efforts visant à assurer une plus grande cohérence de leur action.

Je tiens en particulier à vous féliciter tous, ministres, responsables et experts du secteur privé, de votre participation enthousiaste aux ateliers. Ceux-ci ont été en quelque sorte l'âme de la réunion et, si l'on en juge d'après les comptes rendus des rapporteurs, ils se sont déroulés de manière très satisfaisante et constituent un enseignement pour chacun d'entre nous. Les déclarations faites lors des séances d'ouverture et au cours des échanges de vues ultérieurs entre les ministres concernant les grandes questions figurant dans le programme de travail sur le commerce international m'ont convaincu que l'Afrique soutenait sans réserve l'OMC et les solutions multilatérales.

Mais cela ne suffit pas. Cette réunion n'est qu'un point de départ. Elle doit permettre de construire une relation durable avec tous nos Membres africains et avec les pays africains qui souhaitent accéder à l'OMC. Nous devons vous aider à être dûment représentés à Genève, à demeurer en contact permanent avec nos comités et conseils et à établir de bonnes relations de travail avec notre Secrétariat. Je pense que nous avons pris un bon départ et je veillerai à ce que les contacts noués ici se poursuivent. Nous avons maintenant un grand nombre de consultants de haut niveau avec lesquels nous devons demeurer en contact et dont il faudra développer la capacité à poursuivre les objectifs nationaux. Dès la semaine prochaine, je m'entretiendrai avec les fonctionnaires de l'OMC et avec mes collègues pour voir quelles activités de suivi peuvent être entreprises immédiatement.

L'Afrique doit renforcer sa capacité à produire, à exporter, à croître et à se développer. La communauté internationale peut l'y aider. L'Afrique a aussi besoin de marchés ouverts et fiables ainsi que de règles équitables et stables pour son commerce. Les discussions et les négociations qui ont lieu actuellement sur l'agriculture, les services et la mise en œuvre des Accords de l'OMC pourraient permettre d'atteindre certains de ces objectifs. Je suis cependant convaincu qu'un nouveau cycle de négociations commerciales est nécessaire pour que l'Afrique et le reste du monde puissent tirer avantage au maximum du système commercial multilatéral. Je pense également que nous devrions pouvoir atteindre cet objectif l'année prochaine si les Membres font preuve de suffisamment de souplesse et poursuivent leurs efforts pour permettre aux petits pays de participer effectivement aux négociations.

Je ne terminerai pas ce discours sans remercier pour leur dévouement les membres du personnel de l'OMC qui ont travaillé avec tant d'enthousiasme et d'efficacité au cours de cette réunion. Ils ont aidé les autorités gabonaises à assurer la logistique. Ils ont pris part ateliers. Ils se sont entretenus avec les ministres et les responsables pendant les réunions et en dehors des réunions. Je tiens à ajouter que cette réunion n'aurait pas eu lieu sans la détermination de mon ami et collègue, Ablasse Ouedraogo qui n'a pas ménagé ses efforts. Les organisations internationales sont au service de la communauté. Nous sommes ici pour vous faciliter les choses et vous conseiller.

M. le Premier Ministre je peux témoigner de ce que les ministres et les responsables ont travaillé sans relâche au cours de cette conférence. Les questions qu'ils ont abordées ne sont pas faciles. D'énormes intérêts sont en jeu. Mais, les ministres, tout au long de cette conférence, se sont employés sans répit à défendre les intérêts de l'Afrique.

Une fois encore, M. le Premier Ministre je vous remercie. Je souhaite plein succès au gouvernement et au peuple du Gabon et j'espère qu'ils sauront relever les défis du développement et je me réjouis à la perspective de pouvoir à nouveau participer à un échange aussi intense et fructueux entre l'Afrique et l'OMC. □

Aperçu: Transparence à l'OMC

Lors de la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, il est apparu que les questions relatives à la transparence interne et à la participation effective des Membres suscitaient un intérêt exacerbé. Ces questions ne sont pas nouvelles au GATT/à l'OMC, mais les événements qui se sont produits pendant la Conférence de Seattle les ont de nouveau placées au centre des préoccupations - de même que les questions relatives à la transparence externe. Le présent aperçu rend compte des progrès réalisés depuis Seattle sur ces deux points.

Transparence interne et participation effective des Membres

Au début de l'année 2000, le Directeur général a proposé un programme de travail englobant, outre le lancement des négociations prescrites, un certain nombre d'éléments visant à rétablir la confiance, et notamment des mesures destinées à améliorer la transparence interne et la participation effective des Membres. Ce programme a été approuvé par le Conseil général à sa réunion des 7 et 8 février 2000.

Au cours de cette réunion du Conseil général, les Membres ont inscrit la question de la transparence interne et de la participation effective des Membres parmi les sujets prioritaires à aborder au cours des six premiers mois de l'année. Le problème, en ce qui concerne la réforme institutionnelle de l'OMC, tient à l'équilibre délicat qu'il faut trouver entre l'efficacité et l'intégration. Lors de la création du GATT par 23 pays en 1948, il était relativement facile de répondre aux préoccupations en matière de transparence, de coordination et de participation notamment. Toutefois, l'OMC comptant aujourd'hui 139 Membres, l'intégration, la transparence et la garantie d'une participation effective de tous les Membres aux travaux de l'OMC sont devenues des questions beaucoup plus complexes, bien que tout aussi vitales.

Consultations

Depuis lors, le Président du Conseil général et le Directeur général ont mené des consultations intensives, ouvertes à toutes les délégations, sur les moyens d'améliorer la transparence interne. Pour commencer, les Membres ont été invités à faire des propositions précises sur la façon de rendre les processus de consultation à l'OMC plus transparents et de renforcer la participation à ces processus. De nombreuses contributions ont été présentées par des pays ou des groupes de pays; sur la base de ces contributions et d'une compilation des principaux points soulevés par les délégations établie par le Secrétariat, des discussions constructives et positives ont été menées lors de sept réunions de tous les Membres. En outre, le Président a présenté une brève note de synthèse dans laquelle il a mentionné plusieurs questions sur lesquelles, selon lui, il y avait convergence de vues. Il a souligné que les Membres en général ne voyaient pas la nécessité de réformer radicalement l'OMC et adhéraient indéfectiblement aux principes fondamentaux du système commercial multilatéral, y compris la prise de décision par consensus, et que les consultations informelles restaient utiles, à condition que certaines améliorations soient apportées en matière d'intégration et de transparence.

Le 17 juillet, le Président a présenté aux Membres un rapport de situation qui soulignait que, de l'avis général, les processus de consultation avaient été notablement améliorés au premier semestre de l'année 2000. Les Membres ont en particulier remercié le Président du Conseil général et le Directeur général et ses adjoints pour les efforts qu'ils avaient déployés en vue d'améliorer la transparence et le processus de consultation global dans le cadre des travaux de fond de cette organisation. Le Président a souligné que ces progrès tangibles en matière de transparence interne étaient importants, mais qu'il incombait collectivement à l'ensemble des Membres de continuer à examiner attentivement cette question à mesure que l'organisation avançait dans l'examen des questions de fond inscrites au programme.

Le siège de l'OMC à Genève: Avec l'augmentation du nombre de Membres de l'OMC, des questions telles que l'intégration, la transparence et la garantie d'une participation effective de tous les Membres sont devenues des questions plus complexes, bien que tout aussi vitales.

À la session extraordinaire du Conseil général sur la mise en œuvre, tenue le 18 octobre 2000, un grand nombre de délégations représentant des Membres de toutes les régions du monde et de tous les niveaux de développement se sont dites satisfaites de la manière dont les consultations étaient menées et ont félicité le Président et le Directeur général pour les efforts qu'ils avaient consentis à cet égard.

Conférences ministérielles

Au cours d'une réunion informelle tenue au début de novembre, les Membres ont procédé à un échange de vues constructif sur les questions relatives à la préparation et à l'organisation des conférences ministérielles. Conformément à l'approche interactive adoptée pour les discussions sur la transparence interne, le Président a demandé aux délégations d'examiner plusieurs questions spécifiques, y compris, entre autres, le déroulement du processus préparatoire, le mode de présentation des déclarations ministérielles, les décisions préalables concernant les présidents et la structure de négociation, le rôle du pays hôte et le rôle du Directeur général et du Secrétariat. En outre, le Président a demandé aux délégations d'étudier la suggestion faite par certains Membres, à savoir que les Conférences ministérielles pourraient se tenir chaque année et non tous les deux ans, et qu'elles devraient être des événements politiques permettant de débattre de l'évolution du système commercial international à intervalles plus réguliers.

Bien que certains Membres aient jugé utile de disposer d'une série de lignes directrices souples pour la préparation et l'organisation des Conférences ministérielles, la majorité des délégations ont fait valoir qu'étant donné que les Conférences ministérielles poursuivaient chacune des objectifs différents, le processus incluant la préparation et la tenue des Conférences ministérielles devait être le plus souple possible. Tous les Membres se sont accordés à dire que la mise en place à Genève d'un processus préparatoire dynamique, global et transparent

était essentielle pour qu'une Conférence ministérielle soit couronnée de succès.

Les délégations sont convenues qu'il ne serait pas réaliste d'adopter des modalités uniformes pour toutes les Conférences ministérielles, mais elles ont largement appuyé l'idée qu'une décision préalable soit prise sur la structure des négociations et les présidences des groupes de travail à chaque Conférence ministérielle. S'agissant du rôle du pays hôte, du Directeur général et du Secrétariat, il était largement admis parmi les Membres que les rôles importants du Président de la Conférence, du Président du Conseil général, du Directeur général et du Secrétariat devaient être renforcés et qu'une étroite coordination avec le pays hôte était indispensable.

Initiatives du Secrétariat

Dès l'ouverture des débats sur la transparence interne, le Directeur général a chargé le Secrétariat de l'OMC de continuer d'étudier de quelle façon, dans l'immédiat et en pratique, la communication d'informations aux Membres pourrait être améliorée et accélérée. Actuellement, les options comprennent des initiatives visant à améliorer encore les bases de données en ligne que les Membres peuvent consulter, ainsi que plusieurs projets pilotes relatifs à l'utilisation des moyens de communication électroniques pour informer les délégations des activités de l'OMC. Un bulletin quotidien renseigne aussi les délégations sur les activités du jour précédent. En outre, à l'intérieur du Secrétariat, plusieurs groupes de travail examinent en continu les problèmes immédiats liés au fonctionnement interne du Secrétariat et les moyens d'améliorer les services offerts par le Secrétariat aux Membres.

Le Directeur général a par ailleurs pris des mesures pour permettre aux Membres qui n'ont pas de représentation permanente à Genève de participer pleinement et efficacement aux travaux de l'OMC. Parmi ces mesures figurent la désignation, plus tôt dans l'année, d'un membre du Secrétariat chargé d'assurer la liaison avec les délégations sans représentation, et l'organisation à l'OMC d'un séminaire d'une semaine pour ces délégations. Le programme de ce séminaire comprenait des exposés et d'autres manifestations destinées à aider les fonctionnaires chargés du commerce à se familiariser avec les travaux de l'OMC et d'autres organisations à Genève. La «Semaine de Genève 2000» a eu lieu cette année à la fin du mois d'octobre. Le Directeur général procède également à des consultations avec les parties intéressées en vue d'étudier les moyens d'améliorer les installations et les services mis à la disposition des petites missions et des délégations sans représentation afin qu'elles puissent participer plus efficacement aux activités de l'OMC.

En outre, le Secrétariat de l'OMC a déjà installé 94 centres de référence dans des pays en développement et des pays parmi les moins avancés afin de tenir les gouvernements et les entités régionales au courant des activités de l'OMC. Les derniers centres en date ont été installés au Liban et au Secrétariat de l'OECO à Sainte-Lucie.

Transparence externe

Au cours de l'année écoulée, l'OMC a fait de gros progrès en ce qui concerne la transparence externe et la communication avec le public. Cette question avait déjà été étudiée lors de la création du GATT en 1948 mais, lors de l'établissement de l'OMC il y a cinq ans, il a été clairement reconnu qu'un dialogue plus poussé avec les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile en général pourrait grandement contribuer à sensibiliser le public aux activités de l'OMC. Alors que le GATT ne contenait aucune disposition prévoyant une interaction avec les ONG, l'article V:2 de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC fait explicitement référence à la coopération avec les organisations non gouvernementales. En juillet 1996, les Membres ont décidé de fournir au Secrétariat une interprétation plus précise de l'article V:2 et ont adopté les Lignes directrices pour les arrangements concernant les relations avec les ONG (WT/L/162). Depuis, c'est principalement sur la base de ces lignes directrices que se développe l'interaction entre l'OMC et la société civile. Bien qu'il n'y ait actuellement pas de consensus sur la participation directe des ONG aux travaux de l'OMC, les lignes directrices ont été élaborées par les Membres afin que le Secrétariat jouisse, dans ses contacts avec la société civile, d'une grande marge de manœuvre, dont témoignent notamment le nombre croissant de symposiums organisés et les autres initiatives prises en vue d'intensifier le dialogue entre le système commercial multilatéral et le public.

Initiatives en matière de transparence

Les rapports entre le Secrétariat de l'OMC et les organisations non gouvernementales continuent d'évoluer. Depuis 1996, les ONG participent toujours plus nombreuses aux Conférences ministérielles de l'OMC, ainsi qu'à de nombreux symposiums organisés par le Secrétariat de l'OMC. Ce dernier tient régulièrement des réunions d'information sur les travaux des comités et groupes de travail de l'OMC à l'intention des ONG, et distribue chaque mois aux 139 pays Membres une liste des documents, notes d'information et lettres communiqués par les ONG, lesquels peuvent être obtenus sur demande. Sur le site Web de l'OMC, une section spéciale, qui contient notamment une nouvelle salle de discussion interactive, est consacrée aux ONG. Enfin, les ONG qui souhaitent avoir des renseignements sur l'état d'avancement des activités de l'OMC peuvent consulter un bulletin électronique qui leur est spécialement destiné. Cela fait partie intégrante des efforts déployés pour établir une communication avec les individus et les organisations du monde entier.

Une des principales améliorations apportées en ce qui concerne la transparence externe tient au site Web de l'OMC, qui est un des plus populaires parmi les sites des organisations internationales. En effet, chaque mois, 200 000 personnes s'y connectent et entre 15 et 20 millions de clics sont effectués. Les utilisateurs du site de l'OMC téléchargent chaque mois l'équivalent de 80 millions de pages de texte. Une nouvelle version améliorée et plus conviviale du site a été lancée en mai 2000 et est continuellement mise à jour. La grande majorité des documents de l'OMC sont inscrits sur le site immédiatement et peuvent être téléchargés de n'importe où dans le monde.

Depuis longtemps, le Secrétariat de l'OMC est réputé, dans le milieu journalistique, pour informer rapidement et en détail les médias des travaux de l'Organisation. Les attachés de presse, qui sont six à travailler à plein temps au Secrétariat, communiquent des informations aux médias à l'issue de presque toutes les réunions des conseils et comités de l'OMC. Étant donné que l'Organisation occupe une place de plus en plus importante dans l'actualité, la Division de l'information et des relations avec les médias a récemment recruté un attaché de presse hispanophone afin que les réunions d'information pour les médias puissent avoir lieu dans les trois langues officielles de l'OMC. Le Secrétariat recourt aussi de plus en plus aux technologies de l'information pour tenir les médias au courant des activités de l'OMC, en leur fournissant régulièrement des communiqués de presse et des notes d'information par voie électronique.

Depuis la troisième Conférence ministérielle de Seattle, le Directeur général et les Directeurs généraux adjoints ont participé à un grand nombre de réunions internationales avec le public, le secteur privé et les ONG. En outre, le Directeur

général a participé à de nombreuses réunions avec des parlementaires et des représentants de groupes parlementaires internationaux. Ces activités visaient à promouvoir les travaux de communication avec la société civile et à favoriser un dialogue constructif avec le public en général au sujet des orientations futures du programme de travail. D'autres fonctionnaires de l'OMC continuent de participer à des événements organisés par des organisations non gouvernementales, des universités, etc., dans le monde entier.

Discussions des Membres sur la transparence externe

Autre initiative importante, le Président du Conseil général a mené, au début du mois de novembre, des consultations informelles sur la question de la transparence externe. S'appuyant sur l'expérience tirée des discussions sur la transparence interne et la participation effective des Membres, il a invité les Membres à présenter par écrit des propositions sur la transparence externe, qui serviraient de base à des discussions informelles.

Les discussions constructives qui ont eu lieu lors des consultations informelles du 9 novembre ont été instructives en soi. La plupart des délégations ont accueilli positivement l'idée d'un débat sur la transparence externe même si certaines ont émis des doutes sur son utilité. De nombreuses délégations ont souligné que c'était avant tout aux gouvernements de tenir le public informé. Dans ce contexte, certaines délégations ont préconisé une mise en commun des expériences nationales en matière d'interaction avec la société civile.

Les Membres pensaient généralement que l'OMC devait continuer à améliorer ses activités de communication, y compris les symposiums étant donné qu'ils avaient permis aux délégations et aux ONG d'échanger leurs points de vues sur une large gamme de questions. De nombreuses délégations ont souligné que le site Web de l'OMC était un des principaux moyens d'améliorer la transparence et elles ont encouragé le Secrétariat à poursuivre son action dans ce domaine. S'agissant de la mise en distribution générale des documents, plusieurs délégations ont invité le Président à poursuivre ses consultations sur les possibilités de mettre plus rapidement les documents à la disposition du public.

Certaines délégations pensaient qu'il était possible d'associer davantage les ONG aux travaux de l'OMC, mais la plupart ont mis en avant le caractère intergouvernemental de l'OMC ainsi que la nécessité de se concentrer en priorité sur les éléments de fond du programme de travail. Plusieurs délégations ont été d'avis qu'il fallait faire une distinction plus claire entre mieux faire comprendre les activités de l'OMC au public, ce à quoi elles étaient favorables, et envisager une participation directe de la société civile aux travaux de l'Organisation. Elles ont souligné que les initiatives visant à améliorer la transparence de l'OMC ne devaient pas avoir de conséquences sur le caractère intergouvernemental de l'OMC, ni modifier le système existant de représentation de l'Organisation. □

Les pourparlers avec la Chine connaissent un «fort élan»

Le Groupe de travail de l'accession de la Chine a insufflé un «fort élan» aux pourparlers et la Chine redouble d'efforts pour achever toutes les négociations en cours, a déclaré, le 9 novembre 2000, M. Paul-Henri Ravier, Président par intérim du Groupe de travail et Directeur général adjoint de l'OMC.

Il a ajouté que la Chine avait récemment terminé des négociations bilatérales avec la Bolivie, le Costa Rica et le Venezuela. Il a toutefois souligné que «de nombreuses questions de fond, questions techniques ou questions de vérification étaient encore à régler» en ce qui concerne les listes de la Chine.

Le Directeur général adjoint a cité les contributions apportées par la Chine lors de cette session du Groupe de travail, en particulier sur les ADPIC et la législation nationale de mise en œuvre.

M. Ravier a indiqué que «des percées textuelles avaient été réalisées sur des questions fondamentales telles que le mécanisme d'examen transitoire; la révision judiciaire, l'administration uniforme et la transparence; et l'administration des contingents tarifaires». Il a prié instamment la Chine et les délégations intéressées «d'intensifier leurs consultations sur ces questions en faisant preuve du même esprit de souplesse que cette semaine».

Il a suggéré un «programme de travail ambitieux» qui comprendrait l'examen des textes du projet de Protocole d'accession et du projet de rapport du Groupe de travail à la prochaine réunion devant se tenir du 5 au 8 décembre 2000. «Compte tenu du fort élan que nous avons insufflé cette fois-ci, j'ai toute raison d'espérer que les travaux vont se poursuivre conformément au plan que je viens d'établir», a-t-il ajouté.

M. Ravier a conclu en ces termes «Nous devrions faire tout notre possible pour soutenir et accélérer l'élan que nous avons insufflé».

Le Chef de la délégation chinoise, le Vice-Ministre Long Yongtu, est convenu qu'»un élan encourageant a été insufflé durant cette session». Il a répété que la Chine respecterait les engagements qu'elle avait souscrits au cours des négociations bilatérales et multilatérales.

M. Long a ajouté que la Chine avait accéléré ses travaux de révision de ses lois et réglementations afin de les aligner sur les règles de l'OMC.

Selon lui, la Chine «espère accéder à l'OMC dans les plus brefs délais sur la base d'un équilibre des droits et des obligations» mais la «date précise de l'accession de la Chine ne dépend pas uniquement d'elle».

«Si les Membres de l'OMC ont la volonté politique requise pour terminer ces négociations à la prochaine session, la Chine fera tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre cet objectif», a-t-il déclaré. □

Établissement d'un groupe spécial chargé d'examiner les mesures de sauvegarde appliquées par les États-Unis sur les tuyaux en provenance de Corée

Le 23 octobre, à la demande de la Corée, l'Organe de règlement des différends (ORD) a établi un groupe spécial chargé d'examiner les mesures de sauvegarde définitives appliquées par les États-Unis à l'importation de tubes et tuyaux de qualité carbone soudés, de section circulaire, en provenance de Corée.

La Corée allègue que les procédures et déterminations des États-Unis qui ont conduit à l'imposition de la mesure de sauvegarde ainsi que la mesure elle-même contreviennent à diverses dispositions de l'Accord sur les sauvegardes et du GATT de 1994.

L'Australie, le Canada, les CE, le Japon et le Mexique ont réservé leur droit de participer aux travaux du Groupe spécial en qualité de tierces parties.

Nouvelles demandes d'établissement de groupes spéciaux

L'ORD a différé sa décision concernant les demandes d'établissement de groupes spéciaux suivantes:

- Inde – Mesures visant les exportations de certains produits de base (demande des Communautés européennes);
- Inde – Mesures concernant le secteur automobile (demande des Communautés européennes); et
- Philippines – Mesures affectant le commerce et l'investissement dans le secteur automobile (demande des États-Unis).

L'ORD a renvoyé aux groupes spéciaux initiaux les plaintes suivantes concernant la mise en œuvre des recommandations de l'ORD:

- Mise en œuvre des recommandations de l'ORD par les États-Unis dans l'affaire «États-Unis – Prohibition à l'importation de certaines crevettes et de certains produits à base de crevettes» (plainte de la Malaisie). Le Canada, l'Équateur, l'Inde, le Japon, le Mexique, la Thaïlande et Hong Kong, Chine ont réservé leurs droits de tierces parties.
- Mise en œuvre des recommandations de l'ORD par le Mexique dans l'affaire «Mexique - Enquête antidumping concernant le sirop de maïs à haute teneur en fructose en provenance des États-Unis» (plainte des États-Unis). Les CE et Maurice ont réservé leurs droits de tierces parties.

Les États-Unis et le Canada ont annoncé leur intention de mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD dans les affaires «États-Unis – Loi antidumping de 1916» et «Canada – Durée de la protection conférée par un brevet», respectivement. Ils ont tous deux indiqué qu'ils avaient besoin d'un délai raisonnable pour la mise en œuvre et qu'ils procédaient à des consultations avec les parties plaignantes sur cette question.

L'ORD a entendu des rapports de situation sur la mise en œuvre de ses recommandations au sujet des différends suivants: CE - Régime concernant les bananes; Japon – Mesures visant les produits agricoles; Canada – Mesures visant les produits laitiers; Turquie – Restrictions à l'importation de textiles et de vêtements; et Inde – Restrictions quantitatives à l'importation de produits agricoles, textiles et industriels.

Adoption des rapports sur l'affaire Canada – Durée de la protection conférée par un brevet

Le 12 octobre, l'Organe de règlement des différends a adopté les rapports du Groupe spécial et de l'Organe d'appel concernant la plainte des États-Unis au sujet de l'affaire «Canada – Durée de la protection conférée par un brevet».

Les États-Unis ont indiqué que l'Organe d'appel avait confirmé les constatations du Groupe spécial selon lesquelles la durée de protection de 20 ans requise par l'Accord sur les ADPIC n'était pas offerte par l'article 45 de la Loi sur les brevets du Canada, qui prévoyait une durée de protection de 17 ans. Ils ont prié instamment le Canada de modifier immédiatement sa Loi sur les brevets afin d'éviter que de nombreux brevets déposés au Canada n'expirent de façon prématurée.

Le Canada s'est dit déçu de ces constatations. Il a signalé que le différend ne concernait que les brevets déposés avant le 1er octobre 1989 et accordés dans les trois ans à compter de la date de dépôt. Le Canada a dit que les brevets déposés le 1er octobre 1989 ou depuis cette date avaient une durée de 20 ans à compter de la date de dépôt et n'étaient pas concernés par ce différend.

Différend concernant le traitement fiscal des sociétés de ventes à l'étranger

Les États-Unis ont proposé que le délai qui leur était accordé pour se conformer aux recommandations de l'ORD sur le traitement fiscal des sociétés de ventes à l'étranger soit prorogé et que la date limite du 1er octobre 2000 soit repoussée au 1er novembre 2000. Ils ont indiqué que le Congrès américain travaillait d'arrache-pied afin de modifier les dispositions de la législation fiscale américaine relatives au traitement fiscal des sociétés de ventes à l'étranger, mais que ce processus ne pourrait pas être achevé pour le 1er octobre. Ils ont dit que cette proposition, qu'ils présentaient après avoir consulté la partie plaignante, à savoir les Communautés européennes, permettrait à la fois aux États-Unis de mener à bon terme le processus législatif et aux Communautés européennes d'en examiner les résultats. Les États-Unis ont remercié les CE pour l'«attitude constructive» dont elles faisaient preuve.

Les CE ont précisé qu'elles avaient accepté la proposition des États-Unis après avoir reçu l'assurance que l'adoption du système de remplacement des sociétés de ventes à l'étranger était imminente car elles avaient préféré ne pas exacerber le différend. Toutefois, elles persistaient à croire que, à moins qu'il ne fasse l'objet de modifications fondamentales, le projet de loi dont était saisi le Congrès des États-Unis demeurait incompatible avec les Accords de l'OMC. Elles ont souligné qu'en répondant favorablement à la demande des États-Unis, l'ORD devait également s'assurer que les droits des CE découlant des Accords de l'OMC étaient pleinement préservés et protégés.

L'ORD a accédé à la demande des États-Unis.

Au titre des «Autres questions», les CE et les États-Unis ont exposé ce dont ils étaient convenus au sujet des procédures à suivre dans le différend sur les sociétés de ventes à l'étranger.

Les CE ont indiqué qu'elles avaient accepté d'entamer simultanément des procédures au titre de l'article 21:5 (convocation du Groupe spécial initial afin d'examiner les mesures de mise en œuvre) et de l'article 22:6 (suspension de concessions) du Mémorandum d'accord de l'OMC sur le règlement des différends, mais de suspendre les travaux des arbitres jusqu'à l'adoption des rapports du Groupe spécial de l'exécution et, en cas d'appel, de l'Organe d'appel.

L'Inde s'est félicitée de l'accord intervenu entre les CE et les États-Unis. Elle a indiqué que les grandes délégations telles que les CE et les États-Unis, qui recouraient fréquemment aux dispositions du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, assumaient d'importantes responsabilités, et elle espérait qu'elles adopteraient le même comportement dans d'autres affaires.

Le Japon a déclaré que l'accord entre les CE et les États-Unis confirmait une fois encore que le texte actuel du Mémorandum d'accord devait être amélioré, en particulier en ce qui concerne l'ordre chronologique dans lequel les articles 21 et 22 devaient être invoqués, afin de trouver une solution multilatérale et plus prévisible à cette question. □

OEPC: Japon

Signes de reprise économique accueillis avec satisfaction

Les 14 et 16 novembre 2000, l'Organe d'examen des politiques commerciales a procédé au cinquième examen de la politique commerciale du Japon. Extraits des remarques finales du Président:

Nous avons eu un débat très ouvert et très instructif sur la politique commerciale du Japon. Les Membres ont jugé encourageants les signes de reprise au Japon, car la prospérité économique de ce pays est importante pour le redressement durable de la région, pour la santé de l'économie mondiale et pour l'expansion des échanges. Ils ont estimé que cette amorce de reprise était due dans une large mesure aux politiques macro-économiques et aux réformes structurelles engagées par le Japon. Mais ils ont aussi reconnu que le système commercial multilatéral avait contribué à l'amélioration des perspectives économiques du pays en maintenant les marchés étrangers ouverts à ses exportations. Louant les efforts faits récemment pour mettre en œuvre la déréglementation et d'autres mesures structurelles, notamment pour supprimer les obstacles auxquels se heurtent les entreprises étrangères, les Membres ont demandé instamment au Japon de poursuivre le processus de réforme et d'améliorer l'accès à ses marchés de biens et de services.

Participation active aux travaux de l'OMC

Les Membres se sont félicités de la participation active du Japon aux travaux de l'OMC. Nombre d'entre eux ont souligné que leurs liens bilatéraux avec le Japon dans les domaines du commerce et de l'investissement s'étaient resserrés ces derniers temps. Notant que le Japon était davantage enclin à envisager la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux, ils ont demandé – et obtenu – l'assurance que ces accords seraient conformes aux règles de l'OMC.

S'agissant des politiques commerciales et liées au commerce, les Membres ont noté en particulier la complexité de la structure du tarif douanier (et des contingents tarifaires) et le fait que le recours à des droits autres qu'*ad valorem* semblait masquer le niveau élevé des droits appliqués. Certains Membres se sont aussi déclarés préoccupés par la complexité et le manque apparent de transparence des pratiques en matière de marchés publics. En outre, de nombreux Membres se sont inquiétés de la complexité de la réglementation sanitaire et phytosanitaire, notamment des procédures de quarantaine. Par ailleurs, soulignant le faible niveau des investissements étrangers directs (IED) au Japon, les Membres ont salué les efforts déployés par le pays pour ouvrir davantage son régime en la matière.

Agriculture

Pour ce qui est des politiques sectorielles, les Membres ont noté que le niveau du soutien interne à l'agriculture était disproportionné par rapport à la part du secteur dans le PIB. Bien que les Membres aient généralement admis que des problèmes autres que d'ordre commercial existaient dans le secteur agricole, certains ont demandé instamment au Japon (qui est l'un des premiers importateurs mondiaux de produits agricoles) de s'attaquer à ces problèmes d'une manière qui ne fausse pas indûment les échanges. Tout en reconnaissant que de profondes réformes avaient été entreprises dans les secteurs des services financiers et des télécommunications, les Membres ont estimé que le processus de réforme devait être poursuivi afin de stimuler la concurrence dans ces secteurs. Ils ont aussi demandé instamment au Japon d'engager des réformes dans d'autres secteurs, comme l'agriculture, les transports, les services juridiques et les services d'enseignement.

Ingénieur utilisant un ordinateur dans une usine de machines-outils de Tokyo: Les Membres ont attribué l'amorce de reprise du Japon aux politiques macro-économiques et aux réformes structurelles du gouvernement. (Photo OIT).

Préoccupations

Les Membres ont demandé des précisions sur un certain nombre de questions, telles que:

- la classification tarifaire et le niveau élevé des droits sur certains produits;
- l'opacité et la complexité des contingents tarifaires et des restrictions quantitatives;
- l'harmonisation des normes nationales avec les normes internationales;
- la réforme des normes et des réglementations relatives à l'environnement;
- la politique de la concurrence;
- la nouvelle politique agricole définie dans la Loi fondamentale sur les produits alimentaires, l'agriculture et les zones rurales;
- les obstacles à l'accès aux marchés pour certains produits, comme le riz, le cuir et les produits forestiers;
- l'initiative du Japon visant à promouvoir les technologies de l'information;
- les pratiques commerciales restrictives en vigueur dans les ports japonais;
- l'indépendance des autorités de réglementation dans certains secteurs, comme les télécommunications et l'électricité.

Les Membres ont remercié la délégation japonaise de ses réponses orales et écrites aux nombreuses questions qu'ils avaient posées et de s'être engagée à répondre par écrit dans les meilleurs délais aux questions restées en suspens.

Conclusion

En conclusion, j'ai le sentiment que cet examen a permis aux Membres de mieux comprendre les politiques commerciales et liées au commerce du Japon, en particulier les réformes réglementaires et structurelles. Les Membres ont noté avec satisfaction les signes de reprise économique et ont demandé instamment au Japon de poursuivre le mouvement de réforme structurelle pour faire en sorte que la reprise soit durable. Je pense que les Membres ont été rassurés quant à l'engagement du Japon en faveur du multilatéralisme; ils lui ont toutefois demandé de veiller à ce que les arrangements bilatéraux et régionaux soient compatibles avec les règles de l'OMC. Les Membres attendent aussi du Japon qu'il joue un rôle de premier plan dans la poursuite de la libéralisation multilatérale des échanges, notamment dans le cadre d'un nouveau cycle de négociations à l'OMC. □

Réformes structurelles: La clé du redressement économique du Japon

Il semble que le Japon s'extirpe lentement d'une situation économique grave, et, d'après un nouveau rapport de l'OMC sur la politique commerciale du Japon, l'actuelle ébauche de redressement pourrait générer une augmentation du PIB réel d'environ 1 pour cent en 2000. Après une croissance négative de 2,5 pour cent en 1998, année pendant laquelle le Japon était la seule économie industrialisée en récession, les dépenses publiques sont devenues un facteur de croissance positive, de même que les exportations nettes, en raison, pour une part, du caractère ouvert du système commercial multilatéral. Le gouvernement prévoit que la croissance du PIB réel, qui s'est redressé de 0,2 pour cent en 1999, se situera aux alentours de 1 pour cent en 2000. Elle a atteint un taux annuel de 4,2 pour cent pendant le deuxième trimestre de 2000.

D'après le rapport, le gouvernement a cherché à revitaliser l'économie au moyen d'une politique macro-économique expansionniste associée à des réformes structurelles. Mais l'opinion selon laquelle un redressement économique durable n'est possible qu'au moyen de réformes structurelles plus audacieuses qui favorisent la concurrence est en train de gagner du terrain.

Le rapport indique que la déréglementation, élément essentiel de la réforme structurelle, peut faire tomber les coûts et les prix aux niveaux mondiaux, stimulant ainsi la demande et la croissance. D'après le rapport, l'intervention économique a été réduite dans plusieurs secteurs, en particulier les services financiers, les télécommunications et le commerce de détail. La Commission des pratiques commerciales loyales (FTC) a également pris des mesures pour accroître la concurrence. Ces éléments s'ajoutent au fait que le Japon a stimulé la concurrence en libéralisant davantage son régime de commerce extérieur et de l'investissement, en partie conformément à ses engagements dans le cadre de l'OMC.

Le rapport de l'OMC souligne que, depuis le dernier examen effectué en 1998, le Japon n'a apporté aucun changement important à sa politique commerciale, à l'exception de ceux qui concernent le cadre réglementaire des services financiers et que l'on dénomme «Big Bang». Parmi les priorités du pays en matière de politique commerciale, il faut citer le renforcement du système commercial multilatéral. Le Japon demeure également déterminé à promouvoir la déréglementation et l'amélioration de la transparence. En témoigne, pour ce qui est du premier point, l'adoption par le Cabinet en avril 2000 d'un programme triennal révisé pour la promotion de la déréglementation dans certains secteurs, dont les services financiers, les télécommunications, l'énergie, les transports et la distribution.

Au cours de la période visée par l'examen, le Japon a régulièrement participé aux activités de l'OMC. Il a eu largement recours au mécanisme de règlement des différends de l'OMC, ayant été partie à quatre différends, trois en qualité de plaignant et un en qualité de défendeur.

Le rapport indique également qu'en rupture par rapport à la situation antérieure, les accords de libre-échange régionaux semblent à présent susciter un plus grand intérêt au Japon; plus concrètement, un accord avec Singapour est actuellement étudié conjointement par les deux gouvernements, et des organismes parapublics au Japon et en Corée examinent la possibilité de conclure un accord de libre-échange entre les deux pays. Selon les autorités, ces initiatives régionales et bilatérales n'affaibliront pas l'engagement du Japon en faveur du système commercial multilatéral.

Le Japon a continué de libéraliser le régime du commerce extérieur et celui de l'investissement, essentiellement dans le cadre des réformes réglementaires de vaste portée qu'il a entreprises. Cependant, on trouve encore des mesures susceptibles de fausser notablement la concurrence dans certains secteurs, notamment l'agriculture et certains services.

Les droits de douane constituent le principal instrument de la politique commerciale du Japon. La plupart des importations vers le Japon sont soit en franchise de droits, soit soumises à des taux de droits peu élevés. Au cours de l'exercice fiscal 2000, la moyenne simple des taux de droits NPF appliqués était de 6,5 pour cent; ce chiffre devrait descendre à 6,3 pour cent une fois que les réductions tarifaires découlant du Cycle d'Uruguay seront pleinement mises en œuvre, d'ici à 2009. Près de 99 pour cent des lignes tarifaires sont consolidées et, le plus fréquemment, les taux de droits appliqués correspondent aux taux consolidés, ce qui confère un degré de prévisibilité élevé au tarif douanier du pays. Parallèlement, les droits autres qu'*ad valorem* constituent une caractéristique importante du tarif, notamment dans l'agriculture; ils représentaient 6,9 pour cent de l'ensemble des lignes au cours de l'exercice fiscal 2000. Ces droits de douane sont clairement indiqués dans le Tarif douanier du Japon, mais ils peuvent masquer des équivalents *ad valorem* (EAV) élevés.

Dans le domaine de l'agriculture, le Japon est en train de passer d'un régime de soutien des prix à un régime de soutien des revenus. Cela étant, le secteur demeure relativement bien protégé de la concurrence étrangère. Les droits de douane moyens applicables aux importations de produits agricoles restent élevés, les contingents tarifaires peuvent être complexes, et un certain nombre de ces produits bénéficient d'un soutien interne. En conséquence, le niveau global de l'aide des pouvoirs publics à l'agriculture (tel qu'il est mesuré par des évaluations du soutien à la production et à la consommation) est bien supérieur à la moyenne de l'OCDE.

Le rapport indique que le secteur manufacturier a toujours été beaucoup plus exposé à la concurrence internationale que les autres secteurs. Les droits de douane appliqués aux produits manufacturés sont en général bas, il existe peu d'obstacles non tarifaires, et le secteur reçoit relativement peu d'aides financières ou autres de la part de l'État.

La part du PIB détenue par les services au Japon a augmenté pour s'établir à environ 65 pour cent. Les fournisseurs de services japonais ont bénéficié d'une protection contre la concurrence étrangère par le biais non pas tant de mesures à la frontière que de réglementations intérieures et le rapport de l'OMC souligne également que le Japon s'est de plus en plus préoccupé de déréglementer ce secteur et que la libéralisation des services financiers est l'un des pivots des récents efforts déployés en matière de réforme structurelle. Dans le même temps, le Japon a également adopté diverses mesures destinées à promouvoir la poursuite de la déréglementation dans le secteur des télécommunications.

Les perspectives économiques étant apparemment meilleures, le risque est peut-être que le Japon se montre moins déterminé à poursuivre les réformes structurelles, compromettant ainsi le caractère durable du redressement. De fait, on a vu récemment certains signes de «baisse de la fièvre des réformes». Néanmoins, le gouvernement a apparemment la ferme intention d'intensifier les réformes réglementaires et autres qui visent à supprimer les éléments qui faussent la concurrence. □

Le Comité examine les contingents non utilisés et les crédits à l'exportation

Réuni en session ordinaire (c'est à dire hors négociations) le 14 novembre dernier, le Comité de l'agriculture de l'OMC a, entre autres, examiné si la sous-utilisation des contingents tarifaires était due aux obstacles au commerce et comment traiter les crédits à l'exportation.

Sous-utilisation des contingents

Le Comité a examiné 39 notifications, dont les rapports de la Colombie, du Japon et de la Norvège concernant les importations relevant d'engagements en matière de contingents tarifaires et autres durant les années prises en considération.

Comme lors de précédentes réunions, le débat sur la question a reflété des préoccupations plus générales exprimées par certains gouvernements Membres, qui craignent que les échanges ne soient affectés par la façon dont sont administrés les contingents. Plusieurs pays ont demandé pourquoi les contingents, dans un cas pour une gamme de produits, étaient sous-utilisés. Les produits en question comprenaient le lait écrémé en poudre, divers produits à base de lactosérum, le beurre et l'huile butyrique ainsi que les arachides.

La réponse a été que les contingents étaient sous-utilisés en raison des conditions du marché. Plusieurs raisons ont été citées, parmi lesquelles la baisse de la natalité et le développement de l'allaitement maternel (pour les produits laitiers), la baisse du nombre de têtes de bétail (certains produits à base de lactosérum servant d'aliments pour animaux), une production nationale excédentaire (beurre et huile butyrique) et la diversification du régime alimentaire des consommateurs, associée à la concurrence d'autres types de fruits à coque (arachides). Le pays qui a répondu a également répété qu'il respectait pleinement les engagements qu'il avait souscrits ainsi que les Accords de l'OMC.

Les pays qui ont posé des questions ont dit qu'ils doutaient que les conditions du marché soient la cause du problème lorsque, pour un même pays, un aussi grand nombre de contingents étaient sous-utilisés. Ils ont fait part de leurs préoccupations concernant la manière dont les contingents étaient administrés, y compris l'octroi de monopoles à des importateurs publics. Certains ont suggéré que le pays importateur supprime ces obstacles afin de déterminer si le faible volume des importations était vraiment imputable aux conditions du marché.

Crédits à l'exportation

Le MERCOSUR a distribué un exemplaire de sa proposition du 16 mai 2000 concernant les disciplines relatives aux crédits à l'exportation pour l'accord régional de la Zone de libre-échange des Amériques. S'exprimant au nom du groupe, le Brésil a indiqué qu'en soumettant ce document, le groupe ne présentait pas une proposition à l'OMC, mais partageait simplement des informations.

La Malaisie, la Colombie, le Chili, le Thaïlande, l'Égypte et le Brésil ont fait savoir qu'ils appuyaient les pourparlers de l'OCDE mais ils ont souligné que le résultat ne saurait être imposé aux Membres de l'OMC. Les pays susmentionnés, ainsi que l'UE, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Mexique et la Hongrie, ont dit qu'ils estimaient que les disciplines concernant les crédits à l'exportation faisaient partie intégrante de la mise en œuvre de l'accord actuel et du Cycle d'Uruguay – et n'étaient pas «un résultat précoce des nouvelles négociations de l'OMC sur l'agriculture», pour reprendre les termes de l'Union européenne.

Le Japon a estimé lui aussi qu'il s'agissait d'une question de mise en œuvre dans le cadre de l'OMC, mais a ajouté qu'il était réaliste d'attendre les résultats de l'OCDE pour débattre plus avant de cette question dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Les États-Unis espéraient que cette question «difficile» pourrait bientôt être réglée.

Maurice et l'Égypte ont souligné qu'il convenait de tenir compte des préoccupations des pays les moins avancés et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

Pays les moins avancés, pays en développement importateurs de produits alimentaires

Le Secrétariat a distribué un rapport révisé sur la situation actuelle relative à la Décision de Marrakech concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme agricole sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Des informations complémentaires ont été fournies par plusieurs organisations ayant le statut d'observateur, dont la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE, la FAO et le Conseil international des céréales.

L'Égypte, le Sri Lanka, la Jamaïque, la Barbade, Trinité-et-Tobago, Cuba et Maurice ont indiqué que cette décision était restée sans effet et plusieurs Membres ont demandé que des engagements plus spécifiques soient souscrits afin de résoudre les différents problèmes. Ces pays, ainsi que les États-Unis et la Suisse, ont fait part de leurs préoccupations face aux chiffres indiquant que l'aide alimentaire s'était accrue lorsque les prix mondiaux des produits alimentaires étaient bas et qu'elle avait diminué lorsque ces prix avaient augmenté. Cela montre que l'aide avait également été utilisée pour écouler des excédents et non pour traiter des situations d'urgence, ont-ils déclaré.

Autres questions

Le Chili, soutenu par la Nouvelle-Zélande et le Mexique, s'est dit préoccupé par la nouvelle législation des États-Unis (Loi portant ouverture de crédits pour l'agriculture pour l'exercice 2001), qui prévoit entre autres choses la création d'un office de commercialisation des avocats, y compris un éventuel prélèvement (25 cents par livre) sur les ventes réalisées aux États-Unis. Ces pays ont indiqué que ce nouvel office pouvait constituer un obstacle supplémentaire aux échanges et ils se demandaient s'il servirait les intérêts de tous les fournisseurs d'avocats.

Les États-Unis ont dit que la réglementation visant à mettre en œuvre cette disposition était en cours d'élaboration et ils ont remercié les pays fournisseurs pour leurs observations. □

Crédits à l'exportation

Les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public sont considérés comme un moyen de tourner les engagements en matière de subventions à l'exportation car les taux d'intérêt et les délais de remboursement peuvent être plus favorables que dans des conditions commerciales normales. Cette question n'est pas seulement traitée au Comité de l'agriculture; elle est également examinée au Conseil général dans le cadre de discussions plus larges sur la «mise en œuvre».

Au titre de l'article 10:2 de l'Accord sur l'agriculture, «les Membres s'engagent à œuvrer à l'élaboration de disciplines convenues au niveau international pour régir l'octroi de crédits à l'exportation, de garanties de crédit à l'exportation ou de programmes d'assurance et, après accord sur ces disciplines, à n'offrir de crédits à l'exportation, de garanties de crédit à l'exportation ou de programmes d'assurance qu'en conformité avec lesdites disciplines».

Les négociations relatives à un accord de l'OCDE sur les crédits à l'exportation de produits agricoles, auxquelles participent l'Argentine ainsi que des membres de l'OCDE, se sont tenues à Paris en même temps que la réunion du Comité de l'agriculture de l'OMC. La date limite pour parvenir à un accord à l'OCDE a été fixée à la fin de cette année. □

Des parasites dans les caisses en bois et l'«équivalence» à l'ordre du jour de l'OMC

L'adoption, envisagée par l'UE, d'une mesure d'urgence contre les parasites dans les emballages en bois de conifères, qui viserait une grande part des échanges de marchandises, a suscité quelques inquiétudes à la réunion des 8 et 9 novembre 2000 du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC. Le Comité a aussi examiné plusieurs autres questions commerciales spécifiques, ainsi que la question de l'«équivalence», qui est aussi traitée par le Conseil général au titre de la «mise en œuvre».

Projet de mesure de l'UE concernant les emballages en bois

Cette question a été soulevée par le Canada, qui a fait valoir que la mesure concernerait 69 pour cent de toutes ses exportations de marchandises à destination de l'UE étant donné qu'elle visait les emballages.

Le projet de mesure s'applique à une large gamme d'emballages en bois constitués de bois de conifères originaire du Canada, de Chine, des États-Unis et du Japon. Il vise à protéger les forêts européennes contre le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*). Les produits visés devraient avoir été chauffés jusqu'à 56°C pendant au moins 30 minutes et présenter un taux d'humidité inférieur à 20 pour cent, ou avoir été traités sous pression (imprégnés).

Le Canada a reconnu qu'il était légitime pour l'UE de vouloir protéger ses forêts contre les parasites, mais il l'a vivement incitée à suivre son exemple et à attendre l'achèvement des négociations sur les normes multilatérales menées dans le cadre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), même si des parasites étaient détectés. Le Canada a aussi demandé à tous les participants aux négociations d'œuvrer à leur achèvement rapide.

Les États-Unis, la République de Corée, le Japon et le Chili ont dit partager les préoccupations du Canada. Ils ont critiqué l'»incidence considérable» et le calendrier «précipité» de la mesure proposée, qui devait, à l'origine, entrer en vigueur le 1er janvier 2001.

L'UE a dit que la mesure avait été notifiée au Comité SPS pour que les Membres de l'OMC puissent formuler des observations, ce que trois (dont le Canada) avaient fait à ce jour. Le projet était en cours de réexamen et la date initiale du 1er janvier serait repoussée. L'UE a toutefois fait valoir qu'il s'agissait d'une urgence vu le grand nombre de parasites détectés. Elle a ajouté qu'elle ne pouvait pas attendre que les négociations menées dans le cadre de la CIPV s'achèvent car elles semblaient accuser un retard considérable. «Nous sommes face à un problème nouveau et grave» a-t-elle dit.

Mesures australiennes concernant le durian

La Thaïlande a dit qu'il avait fallu neuf ans, de 1991 à août 2000, pour que l'Australie accepte d'importer des durians thaïlandais. Toutefois, la Thaïlande est préoccupée par les conditions auxquelles l'importation est assujettie, notamment: l'obligation de prélever, pour chaque expédition de moins de 1 000 fruits (ce qui est la norme pour des expéditions par avion), un échantillon aléatoire de 450 fruits pour les ouvrir; l'autorisation d'importer uniquement pendant la période allant d'avril à décembre; et l'admission des durians cultivés dans l'est du pays exclusivement.

L'Australie a décrit en détail tout ce qu'elle avait dû faire pour obtenir de la Thaïlande les informations nécessaires à une évaluation des risques, ainsi que les modifications subies par ces importations au cours des années. Elle a dit que le nombre de fruits à prélever comme échantillon se justifiait par la nécessité d'être sûr à 95 pour cent qu'il n'y avait pas, dans une expédition, plus de 0,5 pour cent des fruits qui étaient infestés par les parasites du durian, cette norme étant internationalement acceptée, et par le fait que les mangues australiennes expédiées de certains États australiens vers d'autres étaient aussi soumises à ces mêmes prescriptions d'échantillonnage. Toutefois, la Thaïlande pouvait ouvrir des fruits non conformes aux normes d'exportation. La période d'importation autorisée correspondait aux mois pendant lesquels le parasite ne pouvait pas survivre en Australie, et la région de culture admise était la seule qui remplissait les critères requis. L'Australie a ajouté que la mesure serait réexaminée au bout d'un an.

L'Inde, les Philippines et l'UE ont fait part de leur intérêt dans cette question.

D'autres questions spécifiques ont été examinées, parmi lesquelles une plainte de la Nouvelle-Zélande concernant le maintien par l'Indonésie d'une interdiction des importations de fruits alors même que l'infestation initiale (quelques mouches méditerranéennes des fruits détectées en mai 1996) n'avait duré que quelques semaines; des plaintes concernant des prohibitions à l'importation de semence de bovins (plaintes du Canada concernant une prohibition de l'Inde et de l'UE concernant une prohibition de l'Argentine) qui, selon l'OIE, ne peut pas transmettre l'ESB, même si elle provient de zones infectées par la maladie; et une plainte de la Thaïlande concernant une interdiction des importations de riz imposée par le Mexique.

Équivalence

Les mesures SPS réduisent à des niveaux acceptables les risques encourus par les consommateurs, les animaux ou les végétaux. Il est possible d'obtenir un niveau de risque acceptable par d'autres moyens. Parmi les autres solutions – à supposer qu'elles soient réalisables d'un point de vue technique et économique et assurent le même niveau d'innocuité des produits alimentaires, de protection de la santé des animaux ou de préservation des végétaux – les gouvernements devraient choisir celles qui ne sont pas plus restrictives pour le commerce qu'il n'est requis pour atteindre leur objectif sanitaire. En outre, si un autre pays peut prouver que les mesures qu'il applique offrent le même niveau de protection sanitaire, celles-ci devraient être acceptées comme équivalentes. Cela permet de garantir que la protection est maintenue tout en assurant un approvisionnement abondant et varié en produits alimentaires sûrs pour les consommateurs, les meilleures possibilités d'obtenir des intrants sûrs pour les producteurs et une concurrence économique saine.

Les pays en développement en particulier disent que les pays développés ne font pas assez d'efforts pour accepter les niveaux de protection assurés par les mesures que les pays en développement appliquent aux produits exportés comme équivalents à ceux qu'eux-mêmes exigent. Cette critique figure parmi les nombreux points soulevés au Conseil général de l'OMC au sujet de la «mise en œuvre».

Le Comité SPS a mené des consultations informelles sur cette question avant la réunion. La discussion a porté essentiellement sur un document dans lequel les États-Unis exposaient leur expérience en la matière et faisaient valoir que, bien souvent, les accords en matière d'équivalence étaient inutiles et difficiles à négocier. De nombreux participants ont souligné que les pays importateurs acceptaient généralement des produits ou des traitements techniques de remplacement mais au cas par cas ou de manière informelle. L'Inde a demandé que les accords en matière d'équivalence conclus entre les pays développés soient notifiés à l'OMC afin que les pays en développement puissent les étudier et engager des négociations pour y accéder ou conclure des accords similaires avec les pays développés.

Coopération technique

Des questions soulevées par un document du Secrétariat sur la «typologie» de l'assistance technique (G/SPS/GEN/206) ont fait l'objet de discussions assez longues.

La réunion était présidée par M. S.I.M. Nayyar (Pakistan). La prochaine réunion aura lieu en mars 2001. □

Libreville 2000

(Suite de la page 1)

ont réaffirmé «l'engagement du continent africain à œuvrer dans le cadre du système commercial multilatéral au sein de l'OMC». Le communiqué mettait l'accent sur «la nécessité de faire du commerce une priorité dans les politiques nationales de développement» des pays africains.

La réunion de Libreville a été convoquée et organisée par le gouvernement du Gabon. Dans son discours de clôture à la Conférence, M. Moore a rendu hommage au Président El Hadj Omar BONGO, au Premier Ministre Jean-François NTOUTOUME-EMANE et au peuple gabonais pour leur hospitalité et l'excellente organisation de la Conférence.

La réunion a été rendue possible grâce aux dons des organisations et pays suivants: l'Afrique du Sud, la Belgique, l'Égypte, la France, le Gabon, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Japon, le Luxembourg, le Maroc, le Taipei chinois, le Groupe de la Banque africaine de développement, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), le Centre de recherches pour le développement international, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union européenne. □

Atelier sur le régionalisme et le multilatéralisme: M. Elmi Obsieh Wais, Ministre du commerce de Djibouti, M. Khouraichi Thiam, Ministre du commerce du Sénégal, et M. Peter Tulloch, Directeur de la Division du développement de l'OMC.

Atelier sur l'environnement et les normes. Selon M. Moore, les ateliers sur les Accords de l'OMC et les questions commerciales ont été «le point de convergence de la réunion».

RÉUNIONS

	DÉCEMBRE 2000
1er	Comité des règles d'origine; Conseil des ADPIC
1er, 4-5	Conseil du commerce des services
4, 6	Examen de la politique commerciale: Liechtenstein et Suisse
6	Conseil du commerce des services – Session extraordinaire du Sous-Comité des pays les moins avancés
7-8	CONSEIL GÉNÉRAL
8	Groupe de travail de l'accession de la Chine
11-13	Organe de supervision des textiles
12	Organe de règlement des différends
13, 15	Examen de la politique commerciale: Canada
14-15	CONSEIL GÉNÉRAL – Session extraordinaire sur la mise en œuvre
15	Comité de la balance des paiements: Bangladesh
18-19	Groupe de travail de l'accession de la Fédération de Russie

Les États-Unis renforcent le Fonds de l'OMC pour l'Afrique

Le 11 novembre, le gouvernement des États-Unis s'est engagé à verser 650 000 dollars EU (environ 1 million de francs suisses) au Fonds global d'affectation spéciale pour les activités de coopération technique de l'OMC. Cette contribution volontaire des États-Unis profitera aux pays de l'Afrique subsaharienne. Elle servira notamment à organiser des stages sur la politique commerciale et les règles de l'OMC dans le cadre de l'assistance technique ainsi qu'à financer l'élaboration de modules de formation sur support informatique concernant les Accords de l'OMC. Ces modules seront utiles non seulement en Afrique, mais aussi dans les pays en développement et les économies en transition partout dans le monde.

«Je suis extrêmement reconnaissant aux États-Unis de leur contribution au Fonds d'affectation spéciale», a dit Mike Moore. «L'OMC reçoit des demandes de coopération technique toujours plus nombreuses de la part de ses Membres, aussi bien des pays les moins avancés et des pays en développement que des économies en transition, et ces contributions donnent au Secrétariat de l'OMC la possibilité de répondre à ces demandes. La contribution des États-Unis aidera une partie du monde particulièrement défavorisée à accroître sa participation au système commercial multilatéral.»

Le Fonds d'affectation spéciale de l'OMC a été créé en 1995 pour aider les pays les plus démunis à participer activement aux travaux de l'OMC et à tirer profit des nouvelles possibilités d'échanges internationaux qu'offrent les Accords de l'OMC.

Le Fonds est géré par la Division de la coopération technique et de la formation du Secrétariat de l'OMC. □

FOCUS OMC

Bulletin d'information publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.

Centre William Rappard, 154, rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Suisse, Tél.: 739 5111, Fax: 739 5458, Site Web: http://www.wto.org

ISSN 0256-0119